



Obtention de cni et mariage gris

Par **sophie**, le **23/11/2008 à 08:26**

bonjour j administre un forum sur les mariages mixtes
un membre a des soupçons sur son conjoint qui doit le rejoindre en france
la question est de savoir: si cette personne a la preuve que son conjoint se sert d elle pour avoir les papiers, peut elle bloquer son arrivée en france malgré le fait que le visa soit sur le passeport
la deuxième question
si une personne se rend compte que le conjoint étranger s'est servi d elle le temps d obtenir la cni est il possible de faire annuler le fait qu il devienne français et de le faire expulser?
je vous remercie par avance pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **23/11/2008 à 09:23**

bonjour, votre question est relative au mariage blanc ou frauduleux et à la possibilité de l'annuler, il est plus simple de divorcer que d'annuler un mariage blanc ou gris, cordialement

Par **sophie**, le **23/11/2008 à 09:32**

oui je suis d accord sur le principe qu un divorce est plus simple mais dans ce cas la comment faire pour que la personne qui fraude se voit interdite de vivre en france
le divorce peut il suffir a ca???

Par **jeetendra**, le **23/11/2008 à 09:36**

re-bonjour, une fois le divorce prononcé, le titre de séjour est susceptible d'être retiré par la Préfecture, cordialement

Par **sophie**, le **23/11/2008** à **09:40**

et s'il s'agit d'une CNI?rnexcusez moi si j'insiste, et je vous remercie pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **10:15**

une fois le conjoint devenu Français par mariage c'est pratiquement impossible de lui retirer en ce moment sa nationalité, même s'il a été malhonnête et c'est servi du mariage à des fins personnelles

Par **sophie**, le **23/11/2008** à **10:25**

merci de vos réponses je pensais à la même chose sans en être sûre